Article 45 de la loi fédérale sur la surveillance des assurances (LSA)

Art. 45.1.a Identité de l'agent : Christophe BOUIN, de l'entreprise Swiss Financial Advice C.BOUIN désigné ci-après par « **SFA »**, Avenue Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge. Inscrit au registre FINMA sous le numéro : F01395440. Les personnes travaillant dans la société suivent des formations de manière régulière et continue.

Art. 45.1.b Couvertures d'assurances : SFA est un intermédiaire en assurance non lié, exerçant en Suisse et qui propose directement ou indirectement diverses solutions d'assurances et de placements pour les particuliers et les entreprises, en collaboration avec les sociétés suivantes : Axa, Assura, CSS, Generali, Helvetia, Pax, Pictet, Swiss Life, CCAP, Liechtenstein Life, Groupe Helsana, Intras, Swica, Sanitas, Zugerberg Finanz, Liberty Prévoyance, Fortuna, Groupe Mutuel, Retraites Populaires, Maklerzentrum, MZ Consulting.

Art 45.1.c Liens contractuels : SFA travaille avec les compagnies susmentionnées en fonction du besoin en assurances du client et dans toutes les branches d'assurances. Nous tenons à vous informer que, conformément à nos pratiques commerciales, nous percevons une commission d'acquisition sur les services que nous vous fournissons. Cette commission est basée sur un pourcentage de la prime d'assurance, calculée en fonction de la durée de la couverture. SFA perçoit de la part des assurances des courtages qui correspondent à la pratique du marché. Le courtage est calculé en pourcent de la prime d'assurance payée par le client. Il est inclus dans les primes des assureurs. Avant la conclusion de la convention de courtage, SFA informe le client des bases de calcul, des fourchettes ou encore du montant estimé des courtages escomptés, sur la base des informations disponibles concernant le portefeuille d'assurance du client. En signant une convention de courtage, le client accepte de renoncer à la restitution des frais de courtage et confirme qu'il a été expressément informé de l'indemnisation par SFA. Commissionnement : LAMal : 70 .- ; LCA : prime X 12 à 20 mois, Assurance vie: Jusqu'à 56 pour mille de la prime totale : Assurances chose : De 0% à 30% de la prime totale. Sur demande, SFA, communique les montants effectivement perçus. SFA renonce expressément à toute autre indemnisation supplémentaire par des tiers en fonction du volume, de la croissance ou des dommages. D'autres formes d'indemnités sont à convenir séparément par écrit par les parties contractantes. Sur demande du client, SFA peut offrir des prestations de services supplémentaires dont les honoraires sont fixés auparavant. Les opérations relatives à l'activité de courtier ne sont pas soumises à la taxe sur la valeur ajoutée (art.21 chiffre 18 lit. D LTVA) en Suisse. SFA décline toute responsabilité pour d'éventuelles obligations fiscales du client, telles que, par exemple, des impôts sur les primes d'assurances.

Art 45.1.d Responsabilité : La responsabilité de SFA est engagée en cas d'erreurs, de négligence ou de renseignements erronés fournis par le conseiller en lien avec son activité d'intermédiaire. SFA dispose d'une assurance RC chez l'assureur AIG pour un montant de 2'000'000 CHF.

Art 45.1.e Données personnelles : Votre conseiller n'enregistre les données personnelles que dans la mesure où celles-ci sont nécessaires pour la fourniture des services convenus et n'utilise les données de ses clients que pour en assurer le suivi. SFA s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires en respect des prescriptions légales déterminantes en matière de protection des données, qui seront traitées en toute confidentialité. Elles sont généralement conservées sous forme électronique et/ou sous forme papier. Elles ne sont transmises à des tiers qu'avec l'accord écrit de celui-ci.

Identité du client :

Je soussigné(e), Nom _____, Prénom _____
Confirme avoir reçu, lu et compris le présent document du représentant susmentionné de SFA. Je confirme également avoir pu poser les questions relatives.

A _____ Le _____

LE MANDANT **LE MANDATAIRE : CHRISTOPHE BOUIN**

_____ _____

SWISS FINANCIAL ADVICE